

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 30 septembre 2021.

Date de la séance : 6 octobre 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 7

Absents : 4

**Présents** : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - M. José MAGALHAES procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

**Absents** : Mme Nastascia ACCOT - MM. Nicolas BERNARD - Damien BONJEAN - Mme Valérie MONTEIRO.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N°21/10/06/010

**OBJET : Division parcelle communale AI n°1 et cession à un tiers - Esplanade Simone Veil.**

M. PRESLE rappelle au Conseil Municipal que la commune a délibéré le 16 décembre 2020 pour la désaffectation d'un espace public dénommé Esplanade Simone Veil. L'objet de cette désaffectation était de permettre un déclassement d'une surface triangulaire d'espaces verts d'environ 110 m<sup>2</sup> puis, de la céder à Monsieur Laurent CHATAGNIER, propriétaire du 8, rue Paul Langevin (AI 34). Cet administré s'est porté acquéreur d'une partie d'un espace vert jouxtant sa propriété en vue d'un projet d'agrandissement du terrain d'assiette de sa maison d'habitation.

Après avoir consulté CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, en début d'année 2021, pour suite à donner à cette demande de désaffectation, il s'est avéré que la surface à céder, cadastrée AI n°1, est une parcelle dont la commune a la jouissance exclusive. La procédure métropolitaine n'est donc pas nécessaire.

M. PRESLE précise que les modalités de la vente resteraient identiques à celles prévues au Conseil Municipal du 16 décembre 2020. Pour rappel, il est exposé que Monsieur Laurent CHATAGNIER souhaite acquérir un triangle de 118 m<sup>2</sup> sur l'Esplanade Simone Veil au prix de 7 500 € TTC.

Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal :

- de suivre l'avis favorable émis par la commission «urbanisme-aménagement du territoire» lors de sa séance du 27 septembre 2021 :
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme :
  - à demander la division de la parcelle communale AI n°1, sise sur une partie de l'Esplanade Simone Veil en vue de sa cession ultérieure à M. CHATAGNIER,
  - et à signer tous les documents en résultant.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE.**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 11/10/2021  
Reçu en préfecture le 11/10/2021

La Directrice Générale des Services,

  
**Caroline SOULIGOUX.**